



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 25 AVR. 2022**

**fixant la composition du jury national du recrutement de gardien de la paix de la police nationale - session du 20 septembre 2022**

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié, portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2012 modifié relatif aux épreuves d'exercices physiques des concours pour le recrutement des commissaires de police, officiers de police et gardiens de la paix de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2022 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours de gardien de la paix de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture des concours de gardien de la paix de la police nationale ;

Sur proposition du directeur général de la police nationale,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En application de l'article 9 de l'arrêté du 8 mars 2022 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours de gardien de la paix de la police nationale, sont désignés en qualité de président et de membres du jury des concours nationaux organisés le 20 septembre 2022 :

**PRÉSIDENT :**

Monsieur **Jean-Jacques HERLEM**, inspecteur général, représentant le directeur général de la police nationale, chef du cabinet des inspections, des études et des audits à l'inspection générale de la police nationale ;

## MEMBRES :

Monsieur **Philippe ZANARDI**, commissaire général, représentant le directeur des ressources et des compétences de la police nationale, chef du département de l'accompagnement des personnels de la police ;

Madame **Marie-Laure DIDIER**, commandant divisionnaire fonctionnel, représentant le directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale, cheffe de la division de la promotion des métiers et de l'égalité des chances ;

Madame **Émilie NGASHO MPANU**, commissaire divisionnaire, appartenant au corps de conception et de direction de la police nationale, cheffe de la division de la gestion administrative des personnels de la direction centrale de la sécurité publique ;

Monsieur **Jérôme VELANT**, commandant de police, appartenant au corps de commandement de la police nationale, en fonction à la sous-direction des ressources de la direction centrale de la police aux frontières ;

Monsieur **Arnaud BRUNIAU**, major de police, appartenant au corps d'encadrement et d'application de la police nationale, en fonction à la direction régionale de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris ;

Madame **Sophie DODERO**, psychologue, en fonction à la sous-direction du recrutement et des dispositifs promotionnels de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale ;

Madame **Valérie VAQUER**, enseignante, en fonction au Lycée professionnel Camille CLAUDEL de Clermont-Ferrand.

## **Article 2**

Est adjoint au jury plénier, un comité d'examineurs qualifiés, chargé d'élaborer les sujets et les corrigés de l'épreuve d'admissibilité composé de :

Madame **Laure AUGONNET**, attachée d'administration de l'État, en fonction à la section langues étrangères de la division de l'ingénierie pédagogique de la sous-direction des méthodes et de l'appui de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale ;

Madame **Sonia BOUBET**, secrétaire administrative de classe supérieure, en fonction à l'unité de gestion et de conception à la division de l'organisation des concours et des dispositifs promotionnels de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale ;

Madame **Élise COUTEAU**, capitaine de police, chef de l'unité de gestion et de conception à la division de l'organisation des concours et des dispositifs promotionnels de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale ;

Monsieur **Mickaël FROGER**, gardien de la paix, en fonction à la circonscription de sécurité publique des Sables-d'Olonne ;

Madame **Sabrina GUICHARD**, attachée d'administration de l'État, en fonction à la section langues étrangères de la division de l'ingénierie pédagogique de la sous-direction des méthodes et de l'appui de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale ;

Madame **Alysia HETHERINGTON**, contractuelle de catégorie A, en fonction à la section langues étrangères de la division de l'ingénierie pédagogique de la sous-direction des méthodes et de l'appui de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale ;

Madame **Céline VALQUE-DEVESA**, brigadier de police, en fonction à la section langues étrangères de la division de l'ingénierie pédagogique de la sous-direction des méthodes et de l'appui de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale.

### Article 3

La liste des correcteurs et des examinateurs qualifiés chargés de la notation des épreuves est annexée au présent arrêté.

### Article 4

Le directeur général de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, 25 AVR. 2022

Pour le ministre et par délégation :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right. To the left of the main signature, there are the initials 'P/O' written vertically.

